



RAPPORT D'ACTIVITÉ

20
19



CONSTRUIRE
RESPONSABLE

LE MOT DU PRÉSIDENT



/////// **Charles-Henri MONTAUT**
Président de la Fédération
des SCOP du BTP



« CETTE ANNÉE ENCORE VOUS AVEZ
ÉTÉ NOMBREUX À FAIRE APPEL À NOUS
ET NOUS VOUS EN REMERCIONS. »

Chères Coopératrices, Chers Coopérateurs,

En 2019, nous avons maintenu une dynamique positive avec un volume d'affaires global reflétant une belle année pour les entreprises de Bâtiment tandis que les entreprises de Travaux Publics font part d'une année en demi-teinte avec de réelles inquiétudes sur les perspectives d'activités.

Le secteur de la construction a encore gagné des emplois en 2019 avec une tendance amplifiée dans nos coopératives ce qui montre, une fois de plus, le pouvoir d'attraction de notre modèle d'entreprise.

Toutefois, nous devons maintenir nos efforts car les objectifs de développement tant en nombre de SCOP qu'en nombre de salariés ne sont pas atteints.

L'évolution de notre environnement appelle également à beaucoup d'attention. Le rôle des organisations professionnelles dans le pilotage des branches est à redéfinir en profondeur surtout pour une organisation catégorielle comme la nôtre. Les besoins des entreprises et de leurs salariés sont notre raison d'exister et doivent clairement dicter nos positions et nos décisions dans les instances de notre Fédération et dans les outils de branche que nous avons créés.

Enfin, être membre de notre Fédération SCOP BTP, c'est bénéficier de nombreux services dispensés par notre organisation tout en bénéficiant des connexions et expertises du réseau avec ses partenaires sur l'ensemble du territoire. Cette année encore vous avez été nombreux à faire appel à nous et nous vous en remercions.

Coopérativement et Amicalement,
Charles-Henri MONTAUT

SOMMAIRE

4 STATISTIQUES COOPÉRATIVES EN 2019
ET LES FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

8 DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET TECHNIQUES - DAJT

17 DIRECTION DE LA COMMUNICATION
ET DE LA FORMATION - DCF

22 DÉVELOPPEMENT
DE LA MUTUALISATION

6 ACTIVITÉ ET EMPLOI DANS LE BÂTIMENT
ET LES TRAVAUX PUBLICS EN 2017 /2018

10 DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES - DAS

20 LOBBYING ET
PARTENARIAT

24 RAPPORT D'ACTIVITÉ PAR RÉGION



STATISTIQUES COOPÉRATIVES 2019

Le nombre de SCOP reste assez stable entre 2018 et 2019 (2 unités supplémentaires) ; le nombre de salariés a, quant à lui, connu une augmentation de plus de 2 %.

Sur 10 ans, et après un recul sensible jusqu'en 2015, les effectifs salariés se redressent, alors que le nombre d'entreprises tend à se stabiliser après une hausse plus importante sur la première partie de la décennie. La taille moyenne des SCOP s'établit à 21,44 salariés.

Les SCOP de moins de 10 salariés représentent 54 % des entreprises mais seulement 11 % des salariés, pour un effectif moyen de 4,5 salariés.

Le nombre de créations (30), en retrait depuis 2017, après les bons chiffres enregistrés en 2014, 2015, recule à nouveau et se situe à un niveau nettement inférieur à sa moyenne des 10 dernières années. En revanche, notons que la taille moyenne (9,7 salariés, encore en hausse en 2019) de ces nouvelles SCOP, confirme la tendance indiquant que les transmissions/reprises progressent par rapport aux créations ex-nihilo.

SCOP ET SALARIÉS 2009-2019

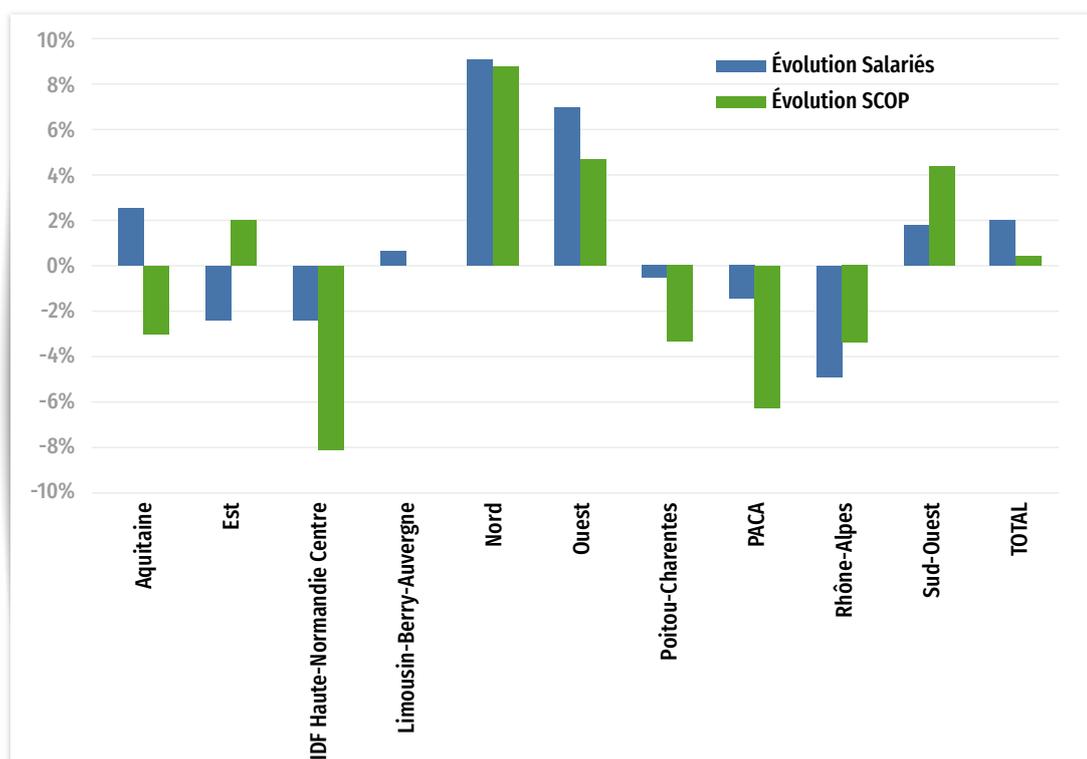


LES FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

	SALARIÉS		SCOP	
	2018	2019	2018	2019
Aquitaine	612	628	33	32
Est	980	956	50	51
IDF Haute-Normandie Centre	2227	2174	49	45
Limousin-Berry-Auvergne	667	671	29	29
Nord	932	1017	34	37
Ouest	3517	3761	149	156
Poitou-Charentes	741	737	30	29
PACAC	461	454	64	60
Rhône-Alpes	884	841	58	56
Sud-Ouest	1073	1092	68	71
Total	12094	12336	564	566



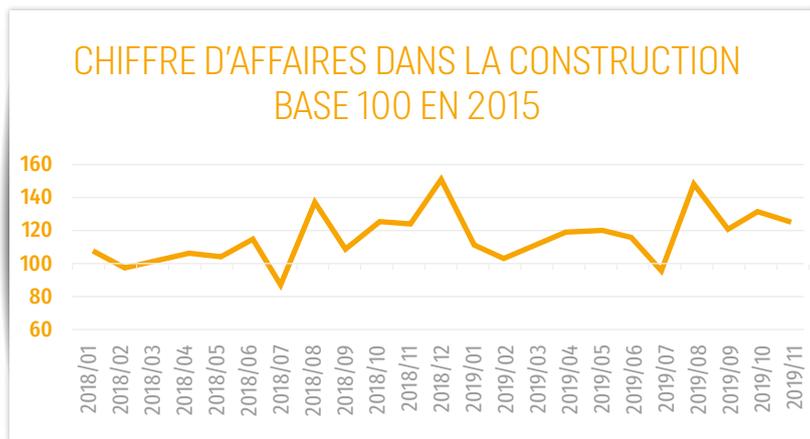
Cinq Fédérations régionales progressent en termes d'effectifs salariés, et trois en nombre de SCOP. Le Nord, l'Ouest et le Sud-Ouest se montrent les plus dynamiques.



ACTIVITÉ ET EMPLOI DANS LE BÂTIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS EN 2019



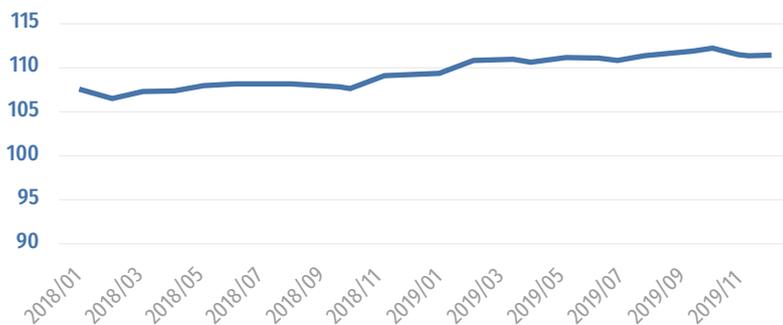
Le profil de 2019, jusqu'en octobre au moins, s'inscrit dans la lignée de celui de 2018 qui fut plutôt un bon exercice.



BÂTIMENT

Le jugement des entrepreneurs tel que le reflète l'indicateur du climat des affaires publié par l'INSEE, se maintient depuis janvier 2019 à un niveau élevé et a même connu une légère hausse pendant l'année écoulée (notons qu'il reste bien au-dessus de sa moyenne de longue période qui est de 100).

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DU CLIMAT DES AFFAIRES



TRAVAUX PUBLICS

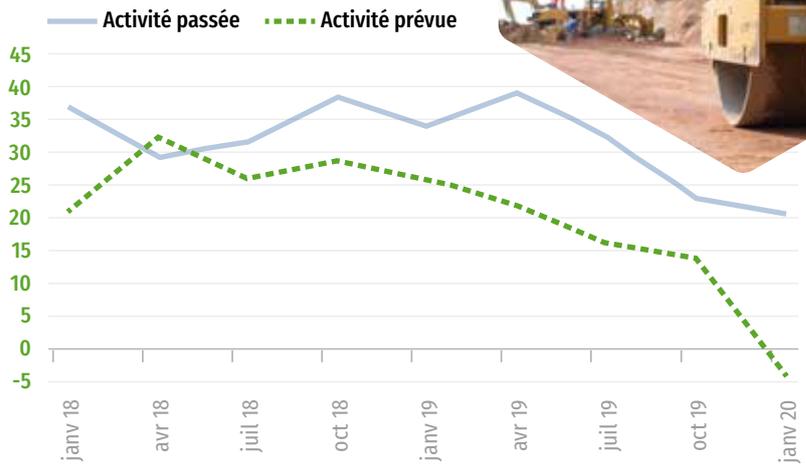
Après avoir atteint en avril 2019 son plus haut niveau depuis douze ans, le solde d'opinion sur l'activité passée s'est nettement replié cet hiver. Tous les soldes d'opinion demeurent tout de même au-dessus de leur moyenne de longue période.



EMPLOI

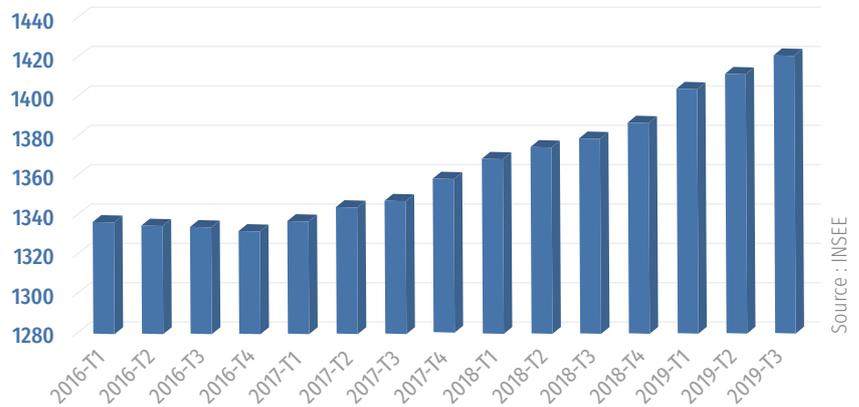
Le secteur de la Construction continue de gagner des emplois (et ce depuis le 1^{er} trimestre 2017).

SOLDE D'OPINION, EN % CVS



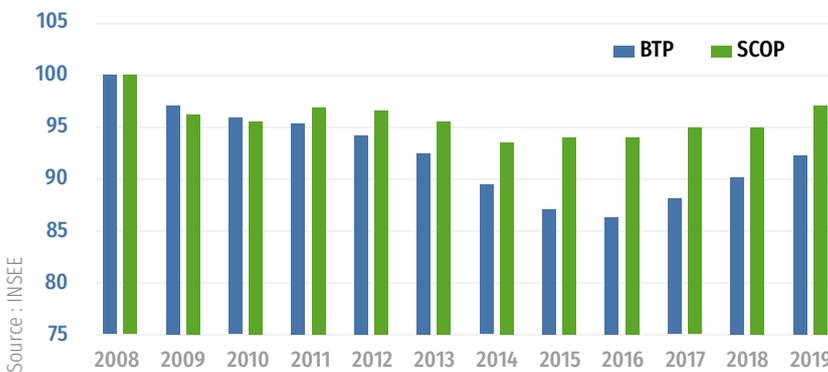
Source : INSEE

EFFECTIFS SALARIÉS EN MILLIERS



Source : INSEE

ÉVOLUTION EFFECTIFS SALARIÉS BASE 100 EN 2008



Source : INSEE

Notons que l'évolution respective des effectifs des SCOP du BTP et du secteur de la Construction dans son ensemble reste, depuis 2008 où ces derniers avaient atteint leur maximum, toujours plutôt favorable aux coopératives.

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET TECHNIQUES



CONSEIL ET ASSISTANCE

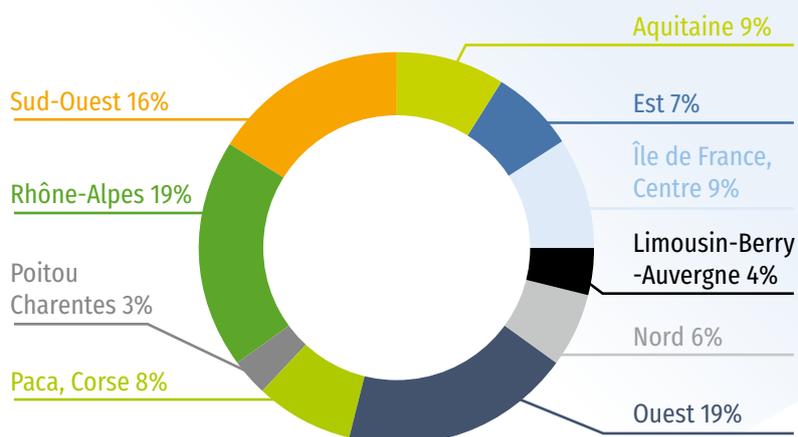
En 2019, plus de 280 questions portant sur l'économie, la fiscalité, les marchés, la prévention-sécurité et la réglementation technique ont été posées à la Direction des Affaires Juridiques et Techniques (DAJT). Elles se répartissent de la manière suivante :

En ce qui concerne les thèmes sur lesquels la DAJT est sollicitée, les sujets liés relatifs aux marchés prédominent largement, devant les questions juridiques générales (rapport avec les prestataires et fournisseurs notamment) et les questions techniques.

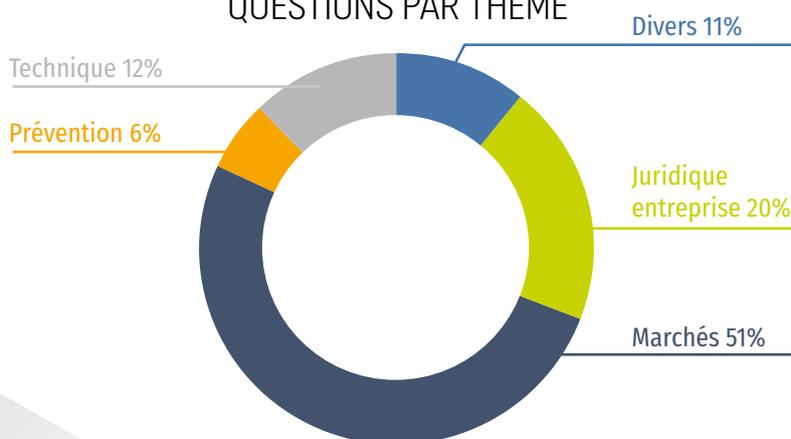
En 2019, 60 informations portant sur l'économie, les marchés et la réglementation technique ont été diffusées aux adhérents.

Les informations diffusées par la DAJT rendent compte de l'actualité juridique, technique ou économique du Bâtiment et des Travaux Publics, ou proposent une synthèse sur des thèmes d'intérêt professionnel récurrents.

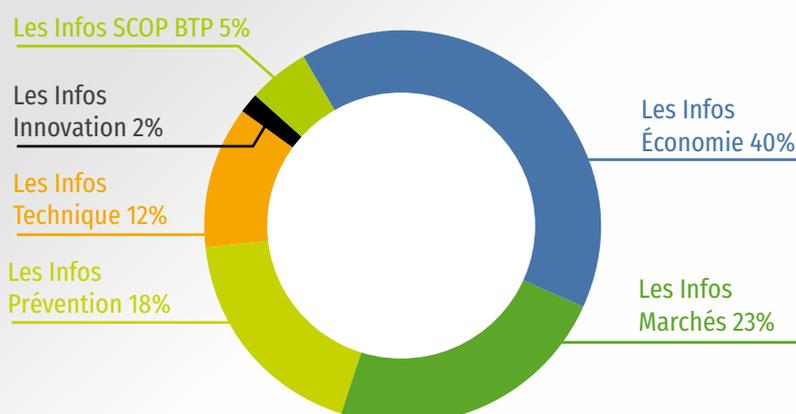
% PAR FÉDÉRATION RÉGIONALE



QUESTIONS PAR THÈME



LES INFOS DE LA DAJT EN 2019



INFORMATIONS

Les Infos Économie, qui présentent périodiquement les principales statistiques intéressant le secteur de la Construction ainsi que, chaque mois, les Index BT et TP représentent un peu moins de la moitié des Infos diffusées. Les Infos Marchés viennent en seconde position traitant de façon assez équilibrée les marchés publics et privés.

RÉUNIONS

En 2019, la DAJT a représenté la Fédération au cours de plus de 70 réunions couvrant ses trois domaines de compétences : Marchés et Réglementation, Technique, Prévention.

SES RÉUNIONS CONCERNAIENT POUR L'ESSENTIEL LES POINTS SUIVANTS :

● Marchés et Réglementation

Révision des CCAG, Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE), Réécriture du Code de la Construction et de l'Habitation...

● Technique

Plan BIM 22, Diverses commissions de normalisation, Rédaction des Guide des Bonnes pratiques pour la Terre Crue, Groupes de travail de l'Agence Qualité Construction...



● Prévention

CTN B, Installations de chantiers, Poussières de Bois, Convention de partenariat avec l'OPPBTB...

MÉMOS ET ÉTUDES

La DAJT propose aux SCOP du BTP divers mémos ou études, régulièrement actualisés ; ainsi, en 2019 :

- **Délais de Paiement Marchés Publics et Privés** (MAJ janvier 2019),
- **Garantie de Paiement des Entrepreneurs** (MAJ janvier 2019),
- **Travail illégal** : obligations à la charge du donneur d'ordre (MAJ juin 2019).

Séminaire des mandataires prévention à l'OPPBTB
le 21 janvier 2019



PRINCIPAUX DOSSIERS SUIVIS :

Parmi les dossiers les plus sensibles suivis par la DAJT en 2019, notons :

● Poussières de Bois

la collaboration entre les organismes préventeurs (OPPBTB et INRS essentiellement) et les organisations professionnelles de la filière Bois dont la Fédération s'est poursuivie, au travers du programme PROPOBOIS d'une part (test d'une méthode alternative de prélèvement) et de l'organisation d'une Journée Technique destinée à présenter aux professionnels, en janvier 2019, l'état des lieux en matière de prévention à l'exposition aux poussières de bois et les résultats de ces travaux.

● Accord de partenariat OPPBTB-Fédération

la DAJT, membre du Comité de Pilotage de l'Accord, assure par ailleurs, sous l'autorité des deux membres du Conseil d'Administration de la Fédération en charge de la Commission Prévention, le soutien logistique des actions engagées dans le cadre de ce partenariat, et notamment l'organisation du séminaire des mandataires Prévention qui s'est tenu en janvier 2019.

● Règles professionnelles Terre Crue

La DAJT siège au Comité de Suivi des travaux de rédaction des Guides de Bonne pratique pour la construction en terre crue, et assure le support juridique du financement de ce programme par la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages du Ministère de l'Ecologie. La troisième et dernière période de ce programme a débuté début 2017 et devrait s'achever au 1er semestre 2020.

Parallèlement, la Fédération a été le support du financement accordé par les pouvoirs publics pour la rédaction d'une étude d'opportunité d'un Plan National Terre Crue, et a participé à la structuration de la filière qui a permis d'aboutir à la création de la Confédération de la Construction en Terre Crue (CCTC).

● CCAG

La DAJT participe aux travaux de révision des CCAG lancés par la Direction des Affaires Juridiques des Ministères économiques et financiers en septembre 2019 et qui devraient s'achever courant 2020.

GROUPES PROFESSIONNELS

La DAJT continue à assurer l'animation des réseaux professionnels de la Fédération ; elle a ainsi organisé 6 réunions de groupes professionnels en 2019 : 2 pour les SCOP de Réseaux, avec notamment la participation au Congrès de la FNCCR à Nice du 1^{er} au 3 octobre, 1 pour les SCOP d'Électricité, 1 pour les SCOP de la filière Bois et 2 pour les animateurs QSE.

ENQUÊTES CONJONCTURE

La DAJT poursuit l'envoi et la synthèse d'enquêtes de conjoncture trimestrielle pour 4 corps d'état : Construction Ossature Bois, Électricité, Plomberie-Sanitaire-Génie Climatique et Réseaux.

Le stand des SCOP de Réseaux
au Congrès de la FNCCR



DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES – DAS



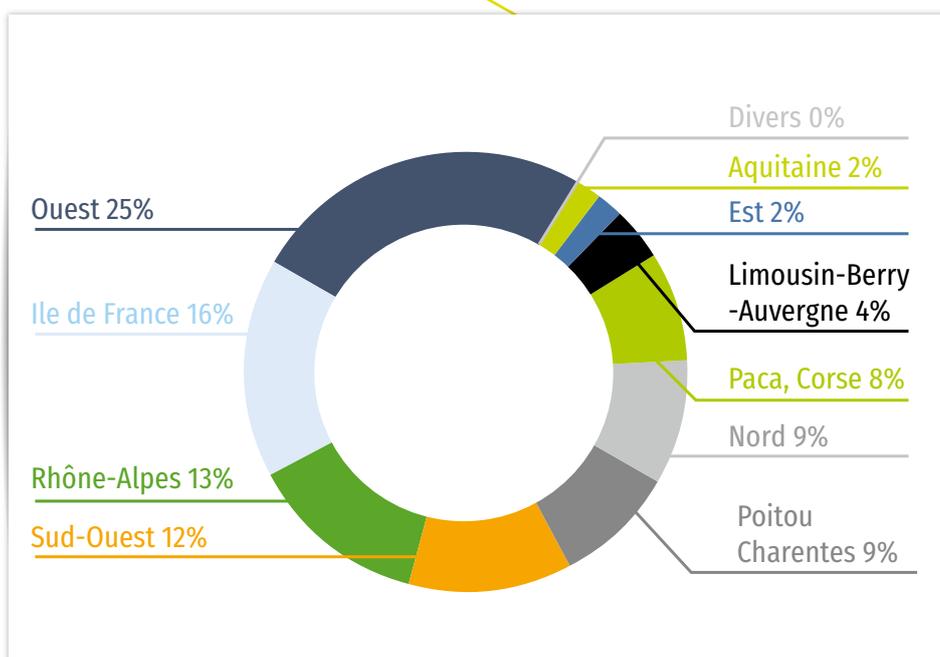
En 2019, la Direction des Affaires Sociales (DAS) a connu des mouvements de personnel : Léa BOULET, juriste à la Fédération depuis février 2016, a quitté la DAS fin mars pour devenir Secrétaire Générale en région PACA.

Elle a toutefois continué à prêter main forte, malgré la distance, à ses collègues de la Direction jusqu'au mois d'août. Fin août, le contrat d'apprentissage d'un an de Paul-Emile Sureau a pris fin, lui permettant d'être recruté par notre cabinet comptable AEC. Le 26 août, Sandrine Laurence a rejoint la Direction en qualité de juriste en droit social.

Outre sa participation à la politique sociale et professionnelle de la branche, la DAS a principalement en charge une activité de conseil et d'assistance auprès des SCOP du BTP en droit social. Elle traite également des adhésions des nouvelles coopératives.

Le traitement des questions posées par les SCOP du BTP constitue l'essentiel de l'activité de la DAS. En 2019, l'activité a été particulièrement soutenue puisque **1724 réponses** ont été apportées en droit social (représentant une moyenne de **144 questions par mois**), soit une augmentation de 17% par rapport à l'année 2018.

Parmi les 1 724 questions de droit social auxquelles la DAS a répondu, comme l'année précédente, celles posées par les SCOP BTP de la région Ouest représentent un quart des questions, suivies par celles de la région Île-de-France-Centre-Normandie (16%) des régions Rhône-Alpes (13%) et Sud-Ouest (12%). Les questions restantes proviennent, par ordre décroissant, des SCOP BTP des régions Poitou-Charentes, Nord et Pacac, les régions Limousin-Auvergne-Berry, Est et Aquitaine représentant chacune moins de 5% des questions posées.



1 724 réponses
44 questions/mois

La DAS a continué à assurer une information régulière des adhérents, notamment en poursuivant la publication d'Infos en matière de droit social et formation. L'année 2019 a en effet été marquée par la publication, tout au long de l'année, de nombreux textes légaux, réglementaires et conventionnels, parmi lesquels la loi du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi PACTE et les décrets d'application de la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », qui réforme en profondeur le système de formation professionnelle.

Par ailleurs, la remise en cause de la convention collective des Ouvriers du Bâtiment du 7 mars 2018 a suscité des interrogations des adhérents, nécessitant parfois un accompagnement vers la conclusion d'un accord d'entreprise pour conserver à leur niveau les avancées importantes issues du texte révisé, tant pour les salariés que pour l'entreprise notamment sur le régime des indemnités de petits déplacements (calcul des zones et versement de l'indemnité de trajet).

CONSEIL ET ASSISTANCE AUX SCOP DU BTP

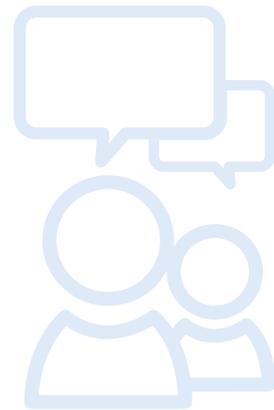
LES QUESTIONS SOULEVÉES PAR LES SCOP DU BTP DEMEURENT TRÈS VARIÉES, BIEN QUE CERTAINS THÈMES REVIENNENT DE MANIÈRE RÉCURRENTÉ.

Pour la première fois, ce sont les instances représentatives du personnel, qui ont suscité le plus de questions en 2020. Force est de constater que la création, par les ordonnances Macron d'une instance unique, le Comité Social et Economique (CSE), a incité les coopératives à se mettre en conformité et notamment organiser leurs élections avant le 1er janvier 2020. Les questions ont également porté sur le fonctionnement du CSE et sur les modalités de négociation d'accords d'entreprise avec les représentants du personnel.

Les adhérents ont également beaucoup interrogé la DAS concernant la paie : vérification de bulletins de paie (allègement Fillon, déduction des absences, minima conventionnels, taux de cotisations sociales...), rémunération en cas d'arrêt maladie (subrogation), rémunération des salariés en apprentissage, prime de fin de CDD...

Mais sur ce thème, c'est la prime de pouvoir d'achat, dite « prime Macron » qui a suscité le plus de questions au premier trimestre 2019.

Les SCOP sollicitent également très fréquemment la DAS sur le licenciement (motivation, procédure et calcul d'indemnités), le licenciement pour inaptitude (d'origine professionnelle ou non) étant le motif de licenciement le plus fréquent.



VIENNENT ENSUITE, PAR ORDRE DÉCROISSANT, LES THÉMATIQUES SUIVANTES :

DROIT COOPÉRATIF

Statut du dirigeant (contrat de travail, rémunération du mandat social, motifs de révocation...), sociétariat, capital social, épargne salariale (participation et intéressement), contrat d'entrepreneur salarié associé (CESA) dans les Coopératives d'activité et d'emploi (CAE). Sur ces différents thèmes, la DAS a apporté des réponses en collaboration avec la Direction juridique de la Confédération Générale des SCOP.

EMBAUCHE

Questions portant sur les aides à l'embauche, la période d'essai, la classification et essentiellement la rédaction de contrats de travail (CDI et CDD).

DURÉE DU TRAVAIL

Aménagement du temps de travail (notamment application ou conclusion d'un accord d'entreprise sur l'annualisation du temps de travail), travail de nuit, du dimanche ou d'un jour férié, forfaits jours, définition du temps de travail effectif, heures supplémentaires, temps partiel...

RUPTURE CONVENTIONNELLE

Opportunité de conclure une rupture conventionnelle, procédure (règles d'assistance, délais et calendrier), aide à la rédaction de courriers et vérification du formulaire Cerfa, calcul d'indemnités...

DROIT DISCIPLINAIRE

Règlement intérieur, attitude à adopter face à un comportement inapproprié, motivation, procédure, modèles et relecture de courriers notifiant une sanction disciplinaire...

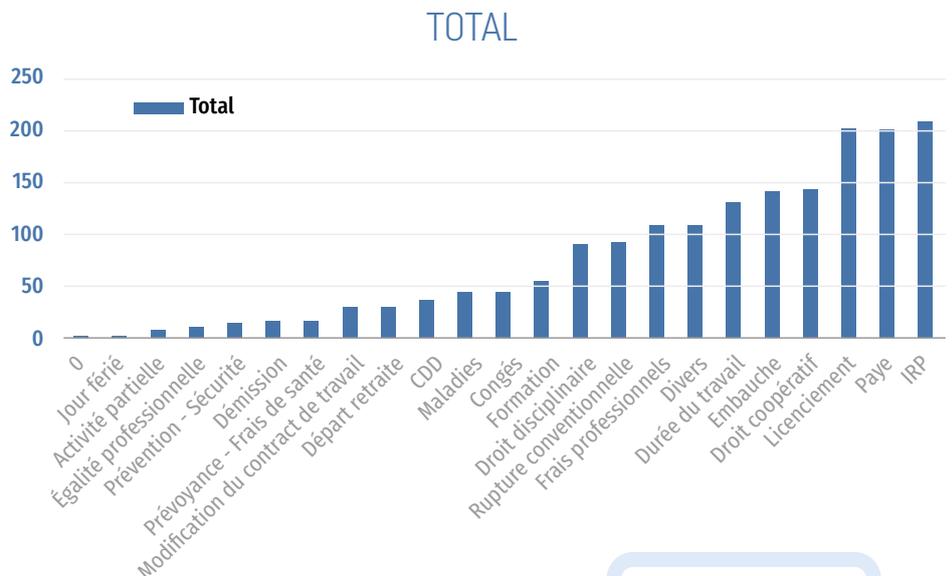
FRAIS PROFESSIONNELS

indemnités de petits et de grands déplacements (montant, régime social et cas dans lesquels l'employeur est tenu de les verser), titres-restaurant, avantages en nature...

Pour permettre une réponse la plus rapide possible aux SCOP BTP interrogeant la DAS et compte tenu de la technicité des questions liée à une législation sociale complexe, celle-ci procède à une veille juridique mise à jour régulièrement et consacre un temps de lecture et de classement estimé à environ une heure par jour.

Il convient de préciser que si les réponses sont faites essentiellement par téléphone et par courriel, certaines coopératives ont préféré effectuer le déplacement à la Fédération Nationale pour traiter de dossiers nécessitant un suivi approfondi tels que la mise en place, par accord collectif, d'un aménagement du temps de travail adapté aux besoins de la SCOP. Des déplacements ont également été effectués ponctuellement en région pour traiter des questions de Coopératives sur ce même thème.

Enfin, la DAS est intervenue lors de la Journée SCOP BTP Sud-Ouest 2^{ème} édition, qui s'est tenue dans le département de l'Aude le 3 octobre 2019. Outre une présentation sur l'actualité sociale, les juristes ont pu répondre à cette occasion aux questions des coopérateurs portant notamment sur la mise en place du CSE, les seuils d'effectif et la conclusion d'un accord d'entreprise dérogeant aux dispositions de la convention collective.



DIFFUSION D'INFORMATIONS AUX SCOP DU BTP

En 2019, 33 Infos relatives aux actualités relevant du droit social, ainsi que 3 Infos relevant de la formation et de la prévention/sécurité ont été communiquées aux SCOP BTP et au réseau fédéral. La DAS s'efforce, dans l'information qu'elle diffuse, de répondre aux préoccupations quotidiennes des SCOP du BTP et à l'actualité social-formation-prévention-sécurité.



CES INFORMATIONS DIFFUSÉES ONT PORTÉ SUR LES THÈMES SUIVANTS :

LES INFOS SOCIAL

- Minima des cadres annuels TP 2019 (2019-01 du 2 janvier 2019)
- Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (2019-02 du 2 janvier 2019)
- Saisie sur salaire : revalorisation du barème à compter du 1^{er} janvier 2019 (2019-03 du 4 janvier 2019)
- Frais professionnels et avantages en nature (2019-04 du 4 janvier 2019)
- Paie : les principaux changements au 1^{er} janvier 2019 (2019-05 du 10 janvier 2019)
- Cotisations sociales 2019 (2019-06 du 17 janvier 2019)
- Circulaire prime exceptionnelle d'achat (2019-07 du 21 janvier 2019)
- Apprentissage (2019-08 du 28 janvier 2019)
- Appointements minima IAC Bâtiment au 1^{er} février 2019 (2019-09 du 1^{er} février 2019)
- Taux de cotisations sociales sur salaire au 1^{er} avril 2019 (2019-10 du 22 mars 2019)
- Barème indemnités kilométriques 2019 (2019-11 du 4 avril 2019)
- Taux AT-M : du taux bureau au taux support (2019-12 du 16 avril 2019)
- Formalités et documents lors de l'embauche et du départ d'un salarié (2019-13 du 19 avril 2019)
- Annulation des nouvelles conventions collectives des ouvriers du BTP (2019-14 du 23 avril 2019)
- Egalité femmes-hommes : objectif de suppression des écarts de rémunération (2019-15 du 24 avril 2019)
- Remise en cause du barème d'indemnités pour licenciement sans cause réelle et sérieuse (2019-16 du 25 avril 2019)
- Saisie sur salaire : revalorisation de la fraction insaisissable au 1^{er} avril 2019 (2019-17 du 25 avril 2019)
- Élargissement du dispositif des emplois francs (2019-18 du 9 mai 2019)
- Retour à l'application des CCN ouvriers du 8 mars 1990 (2019-19 du 24 mai 2019)
- Validation du barème d'indemnités pour licenciement sans cause réelle et sérieuse par la Cour de cassation (2019-20 du 22 juillet 2019)
- Risque de requalification en contrat de travail (2019-21 du 12 septembre 2019)
- Congé de paternité en cas d'hospitalisation de l'enfant (2019-22 du 13 septembre 2019)
- CPPNI dans les travaux Publics (2019-23 du 16 septembre 2019)
- Renforcement allègement Fillon (2019-24 du 27 septembre 2019)
- Formalisme en matière de rupture conventionnelle (2019-25 du 11 octobre 2019)
- L'entretien professionnel (2019-26 du 21 octobre 2019)
- Mise en place du CSE : attention à l'échéance (2019-27 du 8 novembre 2019)
- Taux AT-MP : demande du taux fonction support (2019-28 du 13 novembre 2019)
- Index égalité hommes-femmes : entreprises de plus de 50 salariés (2019-29 du 14 novembre 2019)
- Nouvelle procédure de déclaration et instruction des AT-MP (2019-30 du 11 décembre 2019)
- Minima annuels des cadres TP 2020 (2019-31 du 12 décembre 2019)
- Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat 2020 (2019-32 du 13 décembre 2019)
- Contrats courts dans les Travaux Publics (2019-33 du 30 décembre 2019)

LES INFOS FORMATION

- Versez votre taxe d'apprentissage à ConstructyS (2019-01 du 4 février 2019)
- Loi avenir professionnel – Le contrat d'apprentissage (2019-02 du 5 février 2019)

LES INFOS PRÉVENTION

- Travailler sous de fortes chaleurs (2019-07 du 21 juin 2019)



SUIVI DES ADHÉSIONS DES NOUVELLES COOPÉRATIVES DU BTP

Le nombre d'adhésions de nouvelles coopératives à la Fédération des SCOP du BTP, dont le suivi est assuré par la DAS, en collaboration avec la caisse des Congés Payés et les Fédérations régionales, reste stable. En effet, si seulement **23 bulletins d'adhésion ont été envoyés** au cours de l'année 2019 (contre 29 en 2018), **22 adhésions effectives à la Fédération des SCOP du BTP** ont été formalisées (contre 21 en 2018), notamment grâce **aux relances téléphoniques et écrites** que la DAS continue de réaliser, ainsi qu'au travail effectué par les secrétaires généraux en région.

PARMI CES 22 BULLETINS D'ADHÉSION :

- 3 correspondent à des réaffiliations de SCOP de l'Ouest ;
- 4 sont en attente d'affiliation à la Caisse au 1^{er} avril 2020 ;
- 2 ne sont pas affiliées à la Caisse (l'une est située à la Réunion et l'autre a une activité connexe de fabrication de menuiserie de bois extérieure).

En termes de masse salariale, ces adhésions correspondent à **182 salariés** (contre 310 en 2018). Toutes ces coopératives nouvelles adhérentes ont un effectif inférieur à 20 salariés.

23 bulletins
d'adhésion

22 adhésions
effectives

182 salariés
en plus

VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

La politique sociale et professionnelle est l'une des missions essentielles de la Fédération des SCOP du BTP puisqu'elle lui permet de donner le point de vue des coopératives du BTP sur tous les sujets qui les concernent et de défendre leurs intérêts dans les organismes paritaires ou non de la branche professionnelle.

NÉGOCIATIONS SOCIALES DANS LE BÂTIMENT

UN AGENDA SOCIAL PARALYSÉ DANS LA BRANCHE DU BÂTIMENT

Depuis l'entrée en vigueur des arrêtés fixant les mesures de représentativité patronale applicables en 2018, la participation de la DAS aux négociations sociales s'est amoindrie. D'une part, la DAS ne participe plus à l'agenda social des Travaux Publics depuis février 2018 à l'issue de la perte de la représentativité de notre Fédération. D'autre part, les conflits entre les organisations professionnelles (principalement entre la FFB et la CAPEB) et les diverses organisations syndicales, sont venus paralyser l'agenda social Bâtiment : aucun accord n'a pu être conclu dans le secteur du Bâtiment en 2019 sans opposition majoritaire, à l'exclusion de l'accord relatif aux minima conventionnels des Cadres du Bâtiment et l'accord Capeb mettant en place deux Commissions Paritaires Permanentes Nationales d'Interprétation (CPPNI) du 14 mai 2019.

En 2019, la Fédération a néanmoins signé des accords relatifs :

- aux appointements mensuels des IAC Bâtiment, applicables au 1er février 2019 (accord du 14 janvier 2019) ;
- aux conventions collectives nationales des ouvriers employés par les entreprises occupant plus et moins de 10 salariés, ainsi que la Déclaration sociale des partenaires sociaux du Bâtiment sur la négociation des conventions collectives, l'avenant n°2 modifiant l'accord du 6 novembre 1998, l'avenant n°3 modifiant l'accord du 9 septembre 1998 et l'avenant n°4 à la CCN des Etam concernant le contingent d'heures supplémentaires (20 mars 2019) ;
- à la mise en place de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) dans le Bâtiment (14 mai 2019) ;
- au calendrier de négociation de la branche Bâtiment pour l'année 2019 (14 mai 2019) ;
- aux emplois exigeant des conditions d'aptitude particulières (ECAP) dans le Bâtiment (9 juillet 2019).

Seul le premier accord est entré en vigueur, les autres accords ayant fait l'objet d'une double opposition venant des syndicats CGT et CDFP. La conclusion de ces accords a pourtant nécessité la tenue de 10 réunions paritaires et autant de réunions préparatoires patronales, auxquelles la DAS a participé.

SUSPENSION DES CCN OUVRIERS BÂTIMENT DU 7 MARS 2018 ET RETOUR AUX ANCIENNES CCN

En effet, suite à un contentieux entre la FFB et la CGT concernant les modalités de négociation des nouvelles conventions collectives des ouvriers entrées en vigueur en date du 7 mars 2018, la Cour d'Appel de Paris a rendu un arrêt du 10 janvier 2019, suspendant pour l'avenir les effets des nouveaux textes conventionnels et de l'ensemble des textes signés le 7 mars 2018. La suspension a pris effet à la date de signification de l'accord, soit le 26 février 2019.

Afin de stabiliser les textes nationaux à l'identique, les partenaires sociaux, dont la Fédération des SCOP du BTP, ont fixé deux nouvelles dates de négociation les 21 février et 21 mars 2019. Les conventions collectives des ouvriers du bâtiment concernant les entreprises jusqu'à 10 salariés et plus de 10 salariés ainsi que

différents textes relatifs au contingent d'heures supplémentaires des ETAM et des Cadres notamment ont été re-signés le 20 mars.

La CGT et la CDFP, syndicats majoritaires non signataires des conventions collectives du 21 mars 2019 et de l'ensemble de ces textes, ont cependant fait opposition à leur entrée en vigueur le 1er mai 2019 mettant définitivement fin à l'application des nouvelles dispositions conventionnelles, pour lesquelles des négociations paritaires avaient commencé fin 2016 et s'étaient poursuivies jusqu'au mois de mars 2019. Les anciennes conventions collectives des ouvriers du Bâtiment du 8 octobre 1990 sont redevenues applicables, à l'exclusion des dispositions locales dénoncées.

Afin de conserver à leur niveau les avancées importantes issues des conventions collectives annulées, dont l'augmentation du contingent d'heures supplémentaires à 300 heures par an et par salarié, (et à 280 heures en cas d'annualisation du temps de travail), le non-cumul de la rémunération et de l'indemnisation des trajets et le calcul des 5 zones d'indemnités de petits déplacements (IPD) via un logiciel de type Via Michelin ou Mappy et non plus à vol d'oiseau, il a été conseillé aux Coopératives adhérentes de conclure leur propre accord d'entreprise avec l'accompagnement de la DAS, qui a nécessité un travail important d'information et de pédagogie.

PARTICIPATION AUX INSTANCES DE LA FFB RÉSULTANT DE L'ADHÉSION DE NOTRE FÉDÉRATION

L'adhésion de notre fédération à la FFB a permis par ailleurs une meilleure implication de la DAS dans la vie sociale et professionnelle de la Branche en l'associant à ses diverses instances et réunions suivantes :

- Commission « Prévention – Conditions de Travail » (12 novembre 2019)
- Commission Sociale « Salaires et Conventions » (17 octobre 2019) ;
- Réunion de liaison des administrateurs FFB, FFIE et SCOP BTP au sein du groupe PRO BTP (25 novembre 2019) ;
- Journée d'information sociale, emploi et protection sociale (10 décembre 2019).

PARTICIPATION DE LA DAS A LA VIE PROFESSIONNELLE DE LA BRANCHE

PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DES ORGANISMES DU BTP

Il convient également de souligner la participation active de la DAS aux réunions organisées par l'**Union des Caisses France (UCF)** relatives :

- au Pôle Compétences Affaires Juridiques (2 réunions en 2018),
- au Pôle Compétence **carte BTP** (5 réunions) concernant le déploiement de la carte BTP, qui s'est généralisée sur l'ensemble du territoire depuis le 1er octobre 2017.

Enfin, dans le cadre de sa participation au fonctionnement de PRO BTP, la DAS a assisté, en 2019, comme chaque année aux commissions paritaires de BTP Prévoyance :

- Commission Paritaire mixte BTP Prévoyance (13 juin 2019),
- Commission Paritaire Extraordinaire BTP Prévoyance (19 décembre 2019).

COLLABORATION AVEC LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SCOP

Toute l'équipe de la DAS a participé à l'Université annuelle des Permanents organisée en novembre 2019.

La DAS a par ailleurs présenté la Fédération lors du séminaire d'accueil des nouveaux permanents du réseau confédéral les 9 et 10 septembre, auquel Sandrine Laurence a participé aux côtés des nouveaux salariés de notre Fédération.

Enfin, la DAS entretient des liens réguliers avec le service juridique de la Confédération Générale des SCOP, qu'elle sollicite pour répondre conjointement à des questions relevant du droit coopératif. Une rencontre a été organisée avec Marie CARUANA, directrice du service juridique de la Confédération, pour lui présenter Sandrine LAURENCE à son arrivée.



LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DE LA FORMATION (DCF)

INFORMER ET COMMUNIQUER

sont au cœur des missions de la fédération. La Direction de la Communication et de la Formation fait corps avec chaque service, chaque territoire pour assurer le juste accompagnement des actions portées par tous les acteurs engagés qui composent notre mouvement. Dans un souci de rationalisation et d'optimisation des moyens, elle n'a de cesse de créer et d'améliorer l'existant pour toujours plus de visibilité et de services aux adhérents.



LE NUMÉRIQUE

En 2019, le site de la fédération des SCOP du BTP comptabilise **14 958 utilisateurs (+2,4%) et 71 605 pages vues (+29%)**. En un an, près de **300 articles ont été publiés**. Parmi les grandes tendances qui se dégagent, nous notons une utilisation sur mobile en hausse avec 22,5% du trafic global contre 16,8% en 2018. Les utilisateurs les plus nombreux ont été identifiés à Paris suivis par ceux de Lyon, Toulouse et Bordeaux. L'annuaire reste la rubrique la plus consultée (11 700 pages vues). Quant à l'espace adhérent, il comptabilise 8 880 pages vues et les infos social représentent l'attrait majeur de cet espace avec 2 380 pages vues.



UN ESPACE ADHÉRENT PLÉBISCITÉ

Le service aux adhérents est une priorité absolue. En 2019, 111 bulletins d'information professionnelle et technique ont été diffusés à l'ensemble des coopérateurs par **newsletters** soit 17% de plus par rapport à 2018. Cet espace intègre également des **modules utiles au quotidien du dirigeant**. Le module des accords de salaires s'est vu agrémenté de 70 nouveaux accords en 2019 et le module index BT et TP a bénéficié d'une mise à jour mensuelle de ses 90 indices.

Des newsletters « recherche reclassements » sont envoyées à destination de toutes les SCOP BTP. Elles ont pour objet de trouver parmi notre réseau des solutions de reclassement pour des salariés victimes d'un licenciement économique. En 2019, 5 Recherches de reclassements ont été diffusées.

Les newsletters « offre d'emploi » sont envoyées à destination de toutes les Scop BTP. Elles proposent à l'ensemble du réseau de la fédération des offres d'emploi à pourvoir. En 2019, 12 offres d'emploi au sein des Scop BTP sont parues.



UNE BASE DE DONNÉES SOLIDE

Avec la base de données Neoma III, l'ensemble des permanents collaborent pour renseigner et suivre quotidiennement les **contacts établis entre la fédération et les coopératives adhérentes**. Les permanents peuvent, en un coup d'œil, identifier la coopérative concernée, la date d'échange, le thème abordé et le permanent ayant été en contact. Après une année d'exploitation, nous constatons que cette base de données remplit ses objectifs qui sont d'une part assurer un **suivi statistique** tant en termes de volume, qu'en termes de **qualités d'échanges** et d'autre part pouvoir détecter chez les adhérents des besoins spécifiques afin de **mieux aiguiller les coopératives vers l'accompagnement approprié**.

UNE VISIBILITÉ ACCRUE GRÂCE AUX RÉSEAUX SOCIAUX



Si la page **Facebook** créée en 2014 continue à être alimentée, 2019 aura été marqué par la création d'un compte Twitter. Le choix du réseau **Twitter** a été porté par la dimension intergénérationnelle de ce média permettant de constituer à la fois un flux de personne mais aussi d'informations. Celui-ci est régi et défini par nos soins à l'aide de « # » tel que **#scopbtp** par exemple, ce qui permet de retrouver chaque publication dans laquelle cette formule est écrite, une sorte de référentiel interne. Nous pouvons également citer le compte d'un autre organisme ou personne lors d'évènement commun ou de partenariats afin de mettre en avant notre proximité. En 2019, **402 tweets** ont été publiés et la page comptabilise **488 abonnés**. La fédération dispose également d'une **chaîne Youtube qui compte 19 nouvelles vidéos**.

UNE IMAGE MODERNISÉE PAR LA NOUVELLE HOME PAGE

Véritable point d'orgue d'une stratégie de communication réussie, la visibilité de la fédération s'est accrue en 2019.

La mise en ligne d'une nouvelle Home page a permis à la fédération d'**améliorer sensiblement sa stratégie SEO (Search Engine Optimization)**. Un travail régulier est réalisé pour vérifier la bonne lecture du site par les différents robots permettant le référencement naturel du site. Par ailleurs, l'échange de liens, les renvois aux actualités chaudes, notamment grâce aux signatures mails, ou le référencement réciproque sur les pages partenaires ont permis au site de la fédération d'apporter plus de **1 100 utilisateurs supplémentaires**.



LES TEMPS FORTS SCOP BTP

La vie fédérale s'organise autour de grands rendez-vous réunissant les représentants Scop BTP, les permanents et les partenaires. **En 2019 une convention nationale fut organisée en avril à Lyon**. A ce titre, la DCF doit tout mettre en œuvre pour organiser au mieux ces rencontres et cela passe par une étroite collaboration avec l'agence en charge de l'organisation. A chaque rassemblement la DCF doit fournir : rapport d'activité, kakemono, menu, invitations ou tout autre document nécessaire.

UNE EXPOSITION PERMANENTE SUR LES CHANTIERS RÉALISÉS PAR DES SCOP BTP

La fédération des SCOP du BTP a sollicité chaque SCOP BTP afin d'obtenir des photos de chantiers. Aujourd'hui l'exposition photo au sein de nos locaux a pris forme avec près de **100 clichés affichés sur les murs** de votre fédération. Bientôt une version dématérialisée de cette exposition permettra de visualiser sur le site internet de votre fédération une carte de France avec les chantiers répertoriés.



Label délivré après une évaluation indépendante des bonnes pratiques de responsabilité sociétale
AFAQ 26000

PROMOTION DE LA DÉMARCHE RSE SCOP BTP

Dans le cadre de ses missions et pour mobiliser et encourager les entreprises dans leur démarche RSE, la fédération des SCOP du BTP a renouvelé son partenariat avec **AFNOR Certification**. Cette nouvelle convention doit faciliter les démarches de toutes entreprises adhérentes souhaitant s'engager dans la RSE en proposant des outils spécialement conçus pour les SCOP BTP tout en bénéficiant de tarifs négociés. En 2019, une nouvelle SCOP a été labellisée RSE SCOP BTP et 2 SCOP ont renouvelé leur label. Par ailleurs, 1 diagnostic Simply RSE a été réalisé et 11 diagnostics sont d'ores et déjà réservés pour 2020.

DES OUTILS SIMPLES ET EFFICACES POUR ACCROÎTRE LE RAYONNEMENT DES SCOP BTP

CHANTIERS COOPÉRATIFS

Destiné à l'interne et à l'externe, la fédération communique vers ses cibles prioritaires en diffusant son magazine « **Chantiers Coopératifs** ». En 2019, 3 numéros sont parus.

PARTICIPER

La fédération continue de communiquer via la **page BTP dans le magazine confédéral : Participer**. En 2019, 5 numéros sont parus et chacun comportait une page dédiée au BTP.

PLAQUETTES

En 2019, 3 plaquettes sont apparues. Tout d'abord **une plaquette institutionnelle** qui se présente avec une partie nationale décrivant les services supports sur un format A3 plié en deux et 10 feuillets régionaux en format A4 qui présente les services délivrés par la fédération régionale SCOP BTP.

2 plaquettes thématiques, l'une portant sur « la reprise / transmission d'une entreprise du BTP en SCOP » et l'autre sur les bénéfices liés à l'adhésion à la fédération des SCOP du BTP sont sorties courant 2019.



Plaquette institutionnelle composée d'une partie nationale et d'un feuillet régional de la fédération Nord



Plaquettes thématiques

FORMATION



Des missions déléguées par Constructyts à destination des SCOP du BTP de moins de 11 salariés.

Dans le cadre de la mise en œuvre des missions déléguées aux organisations professionnelles d'employeurs, Constructyts a confié à la fédération des SCOP du BTP les missions de sensibilisation, d'information, de conseil et/ou d'accompagnement auprès des coopératives du BTP de moins de 11 salariés ressortissantes de Constructyts.

En 2019, 236 (-14% par rapport à 2018) dossiers conseillés ont été engagés, ce qui représente un montant d'engagement total de 713 327€ (-33%) pour 565 stagiaires (-25%). Même si les variations par rapport à 2018 sont en baisse, il s'agit pour la deuxième année consécutive d'une année exceptionnelle en termes de départ en formation pour les entreprises de moins de 11 salariés (bien au-delà des années 2017 et antérieures). L'infléchissement est dû à quelques entreprises de moins de 11 salariés, très actives sur le plan des départs en formation en 2018, ayant migré, en 2019, dans la catégorie des entreprises de plus de 11 salariés. Par conséquent et même si de nombreux dossiers concernant ces entreprises se sont prolongés au cours de l'année 2019, leurs dossiers n'ont pas été comptabilisés dans les résultats de 2019.

Vie sociale et professionnelle.

Dans ses missions de représentation la DCF a défendu les intérêts de la fédération et de ses adhérents au sein des conseils d'administration du CCCA-BTP, de l'OPCO Constructyts et s'est fait le porte-voix des SCOP BTP dans les groupes de travail de la 5ème CPC (Ministère de l'éducation nationale), à l'Observatoire des métiers du BTP, aux CPNE conjointes du BTP et dans le GT communication de la CG SCOP. Outre ces mandats, la fédération SCOP BTP a participé aux différentes séances de négociations pour un accord interbranches portant sur la formation initiale. En tout la DCF a participé à 120 réunions sur l'année 2019.

LOBBYING ET PARTENARIAT



CONTINUATION DES ACTIONS DE LOBBYING



En 2019, la mission de lobbying menée au nom de la Fédération SCOPBTP s'est inscrite dans la continuité du travail mené durant l'année précédente.

Les deux volets, judiciaire et parlementaire, de notre action consacrée à permettre à la Fédération de retrouver sa place au sein de la branche suite à l'entrée en vigueur début 2018 des arrêtés fixant la liste des organisations patronales représentatives dans les champs du Bâtiment et des Travaux publics ont été menés à leur terme sans, pour autant, que le **principe d'une représentativité catégorielle des SCOP** n'ait pu, à ce jour, être inscrit dans la loi.

Le travail de conviction auprès des parlementaires a continué pour qu'un texte spécifique puisse être adopté définitivement par les deux assemblées. Dans ce cadre des échanges réguliers ont eu lieu avec députés et sénateurs participant d'une meilleure connaissance de la Fédération SCOPBTP et de ses adhérents.

Une proposition de loi reprenant le dispositif que nous avons soutenu durant l'examen du projet de **loi PACTE** devrait prochainement être déposée au Sénat.

DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS



Pour permettre la défense des intérêts des SCOPBTP et la représentation de leurs spécificités au sein des branches, l'action de la fédération s'est déplacée sur le terrain du partenariat.

En effet, plusieurs organisations professionnelles ou interprofessionnelles nous ont fait part de leur intérêt de voir renforcés les liens qui les unissent à la Fédération SCOPBTP. Plusieurs prérequis définis par les instances fédérales ont guidé ces échanges : **conserver l'indépendance juridique et financière de la fédération et maintenir l'ensemble de ses mandats.**



En premier lieu, c'est avec la **Fédération française du bâtiment (FFB)** qu'un protocole d'accord a été signé. Pour y parvenir, un groupe de travail a été constitué autour des délégués généraux des deux organisations. Une fois validé par les Présidents, il a été adopté par la convention nationale respective de chaque fédération et valide le principe d'une **adhésion en deux temps** :

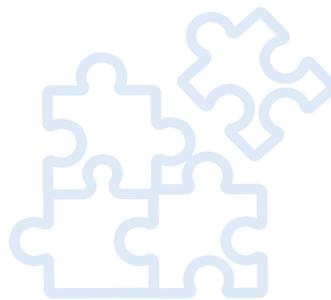
- D'abord celle de l'affiliation de la Fédération SCOP BTP à la FFB et sa participation à la gouvernance de la FFB à compter du 1^{er} juillet 2019 ;
- Mise en œuvre au 1^{er} janvier 2020 de conditions d'adhésion particulières pour les SCOP « bâtiment » au sein de la FFB et de la Fédération SCOPBTP.

Un travail de rapprochement a également été conduit avec la **Confédération générale des SCOP (CGSCOP)** autour des présidents et des délégués généraux. Début 2019, une charte entre nos deux organisations a été signée au siège de la Fédération SCOP BTP, elle a pour objet de rendre plus efficient le fonctionnement commun des deux réseaux en améliorant la qualité des services rendus aux SCOP.

Une nouvelle étape est en passe d'être franchie avec l'élaboration d'un plan de développement des SCOP du BTP visant à financer et mettre en œuvre des actions en faveur de la transmission/ reprises en SCOP spécifiquement dans les secteurs d'activités du Bâtiment et des Travaux publics.

Enfin, des négociations ont eu lieu avec la **Fédération nationale des Travaux Publics** afin de garantir une meilleure représentation des SCOP de TP. Un projet de protocole a été préparé et sera soumis aux instances respectives des deux fédérations dans le courant de l'année 2020.

DÉVELOPPEMENT DE LA MUTUALISATION



Depuis longtemps, la fédération contribue au développement de la mutualisation au profit de nos adhérents que ce soit au travers des groupes métiers (Électriciens, Réseaux, Filière Bois...) ou de l'organisation de réunion à thèmes (généralement réalisées sur les territoires) sur les sujets de la prévention-sécurité, la RSE...

Souhaitant aller plus loin et apporter de nouveaux services à ses adhérents, elle a décidé de créer un **poste de chargé de mission « développement/mutualisation »** ayant pour objet de rechercher, évaluer et mettre en œuvre toutes les mesures donnant la possibilité aux SCOP adhérentes à la fédération, au travers de moyens mutualisés au sein de celle-ci, de **réaliser des économies et d'accéder à de nouveaux marchés.**

De surcroît, ce nouveau service doit également contribuer au développement des SCOP du BTP et, par voie de conséquence, de la fédération.

Cette nouvelle offre de service doit nécessairement toucher un maximum de nos adhérents et donc une quarantaine de métiers. Le choix doit donc se porter sur une **utilisation transverse.** De nombreux produits répondent à cette qualité, en particulier dans les frais généraux : **fournitures de bureau, consommables, assurance...** Répondant aux mêmes attentes, la **location de matériel** a également été explorée.

La principale tâche durant l'année 2019 a consisté à négocier et bâtir plusieurs accords-cadres nationaux afin de faire bénéficier aux adhérents de meilleures conditions d'achats.

La nécessité de mise en place d'une **communication efficiente** autour de ces accords auprès des adhérents est un axe majeur afin qu'ils puissent connaître et profiter des résultats obtenus. Il a donc fallu **analyser les différents canaux par lesquels ils peuvent accéder à ces offres,** une mise en ligne des offres sur le site de la fédération sera réalisée en début d'année 2020.

Dans le détail, la **mission « développement/mutualisation »** a nécessité différentes étapes : réunions de cadrage, échanges avec les adhérents, détection et identification des besoins, analyse des pistes de mutualisation et négociation des accords.



BENCHMARKING

EXPLORATION DES STRUCTURES EXISTANTES TYPE PLATEFORME D'ACHATS OU DE MISES EN RELATION :

APOGÉES, ORCAB, PME CENTRALE, AVANTAGES e-BTP, BUYCO, COOPADEV

Analyse de leurs sites, de leurs modalités de fonctionnement, de leurs coûts...

RECUEIL DES BESOINS

Réunions avec différentes scop ou groupe de scop ayant déjà une expérience de mise en place d'accords-cadres (ex : STPEE, UTB...), de mutualisation des achats (SCOP RÉSEAUX, SCOP Filière BOIS) ou simplement de pistes d'expression des besoins (Chantier de Demain, STPEE, participants des groupes métiers).

COMMUNICATION

Information sur l'avancement de la démarche via newsletters ou participation à différentes réunions (Groupe Métiers, QSE des SCOP RÉSEAUX, secrétaires généraux en régions).

Appels téléphoniques en direct vers les responsables achats des scop.

Élaboration de la page dédiée sur le site internet de la fédération.

NÉGOCIATIONS ACCORDS-CADRES EN COURS OU MIS EN PLACE

Plusieurs accords-cadres sont déjà entrés en vigueur.

Il s'agit notamment des partenariats avec :

- KHEOX (veille normative et réglementaire) ;
- MPF (veille sur les marchés publics) ;
- BATIPRIX ;
- DEKRA (prestations de contrôles réglementaires) ;
- BERNER (quincaillerie, boulonnerie, outillage électroportatif et à main, disques diamants, colle mastic, scellement chimique, ...).

D'autres sont en cours d'élaboration avec :

- LOXAM, KILOUTOU (location de matériel de chantier) ;
- VECTEUR PLUS (veille très fine des marchés publics avec accès aux DCE des appels d'offres, aux avis d'attribution, aux marchés privés, au suivi des PLU) ;
- LE MONITEUR (offre partenaire pour la revue papier).



Kheox

MPF

Batiprix

DEKRA

BERNER



FÉDÉRATION AUVERGNE RHÔNE-ALPES SCOP BTP

46 SCOP du BTP
1 BET
1 Coopérative d'Artisans adhérent
7 Coopératives d'Artisans non-adhérentes



55 SCOP



930 SALARIÉS
40 apprentis



89%
TAUX
D'ADHÉSION

La Fédération est représentée dans les instances et les outils de la Branche : BTP CFA, CPREF, OPPBTP, Services de santé. Mais aussi, elle est membre du Cluster Eco Bâtiment et de la Cellule Economique du BTP aux côtés des autres Organisations Professionnelles. Elle est partie prenante des instances de l'Union régionale des SCOP et SCIC.

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

Accompagner les adhérents pour développer les bonnes pratiques professionnelles et développer les performances des SCOP du BTP (Organisation, stratégie, Prévention...).



100 ans de la SCOP Les MENUISIERS DU RHÔNE en présence des salariés, sociétaires, partenaires et représentants de la Fédération SCOP du BTP et de la Confédération des SCOP & SCIC.

La Fédération partage les interventions individuelles et collectives avec les délégués de l'Union Régionale. Une attention particulière est portée aux échanges entre pairs, dirigeants et salariés de SCOP pour échanger sur leurs pratiques, leurs outils et leurs projets mais aussi s'entraider et progresser.

La Fédération s'associe aux côtés de l'Union Régionale sur les projets de créations-transmissions et enregistre des réussites : Les adhésions des **SCOP Artisans de l'Habitat** (4 salariés) – **Atelier Agencement** (3 salariés) – **Artscop Bois** (13 salariés). La reprise d'UTPM par **UTB** (25 salariés).

Il est à noter une perte de 5 SCOP du BTP sur le territoire, soit 72 salariés.

Nous avons eu la chance de vivre le **centenaire des Menuisiers du Rhône (69)** ; en attendant une belle fête pour les 100 ans d'UTPM (69).



Label délivré après une évaluation indépendante des bonnes pratiques de responsabilité sociale AFAQ 26000



ANIMER LE RÉSEAU DES ADHÉRENTS

Animer et mettre en réseau des SCOP de la Construction pour partager et conduire des projets et des chantiers.

Des réunions et actions sont organisées pour susciter des réflexions collectives et des projets de coopérations entre les SCOP de la Filière de la Construction.

Les SCOP et SCIC développent des affaires sur les territoires et leur réseau de coopératives pour offrir des solutions

collectives aux donneurs d'ordre.

En 2020, une action d'envergure - avec tous les adhérents - est engagée pour valoriser et développer les bonnes pratiques professionnelles RSE.

REPRÉSENTER LES SCOP BTP EN RÉGION

Représenter les intérêts des SCOP du BTP dans les différents organismes professionnels de branche.

La Fédération régionale défend les intérêts des SCOP auprès des donneurs d'ordre sur les territoires en associant les SCOP de la Promotion, d'Architecture, Bureaux d'études et du BTP.

Elle demeure pilote du **projet ELENCE « Santé et Performance BTP »** qui réunit SCOP et entreprises du Bâtiment (Majors-PME, TPE).



Rencontre avec le 1^{er} Vice-Président du Grand Lyon à l'occasion du Congrès des Maires du Rhône.



FÉDÉRATION AQUITAINE SCOP BTP



26 SCOP
/29 (90 % d'adhésion)



598 SALARIÉS



10 MANDATS

La Fédération Aquitaine compte 26 SCOP adhérentes parmi les 29 du territoire, soit un taux d'adhésion de près de 90%. Elle dénombre 598 salariés dans les SCOP adhérentes (sur 626 possibles), soit une représentation de 95,5% des salariés des SCOP du BTP du territoire. Sur les 24 mandats néo-aquitains, 10 sont détenus par des mandataires relevant de l'Aquitaine.

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

Depuis plus de 13 ans, **Véronique MALECKI** cumulait les postes de Secrétaire Générale des fédérations Aquitaine et Sud-Ouest des SCOP du BTP, mais dans un souci d'harmonisation des territoires et de respect des découpages des régions administratives, il a été décidé qu'**un seul Secrétaire Général s'occuperait dorénavant des 3 fédérations régionales relevant de la Nouvelle-Aquitaine**. De plus, afin de renforcer le service de proximité auprès des adhérents, la Fédération Aquitaine des SCOP du BTP s'est dotée de nouveaux moyens humains en **recrutant une chargée d'accompagnement**. C'est ainsi que la fédération Aquitaine des SCOP du BTP a le plaisir d'accueillir

Philipine MAURO, depuis le début du mois de septembre. Titulaire d'une licence en sciences de gestion et d'un master 2 en sciences du management – développement stratégique et durable des organisations, le parcours professionnel de Philipine lui a également permis de se forger une solide expérience dans le domaine de la Responsabilité Sociétale des Entreprises. Elle a dorénavant pour mission, en étroite collaboration avec le Secrétaire Général, d'accompagner les SCOP du BTP issues des cinq départements que couvre la fédération Aquitaine des SCOP du BTP.



ANIMER LE RÉSEAU DES ADHÉRENTS

Afin de renforcer l'identification des nouveaux interlocuteurs de la Fédération Aquitaine des SCOP du BTP, tant auprès des adhérents que des partenaires, **toutes les SCOP du BTP ont été visitées** (à l'exception d'une seule SCOP non adhérente) et les principaux acteurs locaux de la branche ont été rencontrés.

De plus, la fédération Aquitaine des SCOP du BTP était présente ou à l'origine de nombreuses manifestations. En effet, on peut notamment noter l'intervention de **Thierry Grolier, Président de la fédération régionale** à l'occasion de la journée « **transmission d'entreprise aux salariés** » organisée le 1^{er} février par l'Union régionale des SCOP d'Aquitaine à Arthez-d'Armagnac. De plus, dans le cadre du partenariat liant les organisations professionnelles, les services de

santé au travail des Landes, l'OPPBTB et BTP CFA des Landes, la Fédération Aquitaine SCOP BTP était présente à l'atelier « **Document Unique** » le 5 avril au CFA de Morcenx et à la **réunion d'information sur les aides financières pour investissements matériels** qui s'est tenue le 14 mai à Dax.

En 2019, l'animation est également passée par des moments de convivialité et de célébration comme pour le 50^{ème} **anniversaire de la SCOP Route Ouvrière Aturine** qui a réuni 300 personnes à Duhort-Bachen le 25 octobre dernier.

REPRÉSENTER LES SCOP BTP EN RÉGION

La Fédération Aquitaine des SCOP du BTP a continué d'assurer son rôle d'acteur de la politique de branche locale, n'hésitant pas notamment à suspendre durant plusieurs mois ses mandats à BTP CFA Aquitaine, afin de montrer son désaccord quant à l'impasse à laquelle fait face la branche sur la **mise en place d'un BTP CFA Nouvelle-Aquitaine**.

Il est également important de mettre l'accent sur le fait que la vice-présidence de l'OPPBTB Nouvelle-Aquitaine est détenue, depuis le 6 décembre 2019, par Nicolas Daugreilh de la SCOP ROA.





FÉDÉRATION EST SCOP BTP



31 SCOP
/51 (66 % d'adhésion)



413 SALARIÉS
/949 soit 43,5 %



31 MANDATS

- Évolution des effectifs au sein des adhérents : 193, soit une baisse de 31.8% chez les adhérents alors qu'elle n'est que de 6,75% au sein du mouvement SCOP en région Est. Cela s'explique par le départ de Génie Climatique, SCOP la plus importante en termes d'effectif sur notre territoire.
- Nombre de SCOP en cours de prospection : 5
- Objectif prioritaire début 2020 : Visite physique des SCOP non adhérentes.

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

Le questionnaire de satisfaction effectué début 2019 a mis en exergue le peu de visite et un service de proximité quasiment inexistant :

- Un travail approfondi a été réalisé pour rappeler la qualité des services de notre fédération et notre expertise en matière coopérative.
- L'ensemble des adhérents ont été visités.
- Certaines SCOP qui ont déclaré ne pas avoir besoin de nos services, ont bénéficié d'une visite de courtoisie.
- Pour certains adhérents un accompagnement individuel et sur mesure a été proposé.

Parmi les thématiques récurrentes : **appui au recrutement, formation, accompagnement dans la démarche de prévention, actualisation des dossiers Qualibat...**

Renouer le lien
avec nos adhérents
et mieux les accompagner
est la priorité
de la Fédération Est.

ANIMER LE RÉSEAU DES ADHÉRENTS

En lien avec le mouvement coopératif, la Fédération Est s'attache à **favoriser les rencontres entre SCOP** que cela soit physiquement ou par voie numérique.

Une **campagne de recrutement** de nouveaux administrateurs a été entreprise ce qui s'est traduit par l'arrivée de :

M. ROUGETET de COOP' BAT
Nouvel administrateur de CAE,

M. MONTARON de TT Géomètres Experts
Futur administrateur,

M. CHARTON de DRTP
Nouveau président.

Des évènements territoriaux ont également été proposés à l'ensemble des SCOP dans une optique de favorisation d'un **écosystème coopératif** :

- Plusieurs **rencontres inter-scops** ont été réalisées en 2019, comme par exemple l'organisation d'une **réunion d'information et de sensibilisation au risque routier**. Une vingtaine de coopérateurs ont pu promouvoir leur activité et échanger sur leurs pratiques lors de cette manifestation.
- Des **déjeuners inter-scops** ont été proposés.
- Une **campagne de communication** destinée à la promotion du statut coopératif et de la notoriété de notre Fédération a été déployée. Nous avons participé au **salon Cité 21 à Dijon**, salon dédié aux élus et acteurs territoriaux de la Côte d'Or touchant 4000 visiteurs et une centaine d'exposants.

DÉVELOPPER

Un travail de fond a été amorcé avec l'**Union Régionale des SCOP Grand Est** où est concentrée la majorité de notre potentiel adhérent, afin de **tisser du lien et de créer un partenariat** avec cet acteur incontournable.

Une réunion de travail destinée à faire valider conjointement par les présidents respectifs de l'UR GE et de la Fédération Est, **la mise en œuvre du plan d'action « Sourcing »**, est programmée début 2020.

REPRÉSENTER LES SCOP BTP EN RÉGION

Nous disposons toujours de nos 31 mandats dans diverses instances telles que BTP CFA, ARIQ BFC, Commission paritaire Emploi Formation Grand Est et BFC, OPPBTP, PROBTP, Commission salariale.

Concernant ces mandats l'objectif 2019 était de **mobiliser davantage les élus de la Fédération Est** absents de certaines instances (exemple CPREF EST et BFC) où le siège est occupé par un permanent, ce qui nous confère moins de légitimité. Cet objectif est en phase d'être atteint.





FÉDÉRATION ILE DE FRANCE SCOP BTP



42 SCOP



2370 SALARIÉS



68 MANDATS

ACCOMPAGNEMENT RSE 2019

174 jours d'accompagnement depuis 2013

20 Scop engagées dans la démarche

4 Scop évaluées et labellisées

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Afin d'informer ses adhérents sur les évolutions de la formation professionnelle, la Fédération a organisé une réunion au cours de laquelle Constructyts a présenté les **opportunités et les risques liés à la réforme** pour les TPE-PME du BTP.

PRÉVENTION AVEC L'OPPBTP

Signée le 21 septembre 2018, une convention triennale liant la Fédération à l'agence Île-de-France OPPBTP détaille le plan d'action conjoint en matière de prévention. Trois thèmes étaient au cœur des échanges en 2019 : **Entretiens personnalisés auprès des nouvelles Scop, Prévention & Performance, Diagnostic d'engagement.**

AIDE SOCIALE

En partenariat avec l'Union Sociale des Scop (et son assistante sociale, Nathalie JACOBS), la Fédération apporte son soutien aux salariés pour les aider à **faire face aux accidents de la vie**. En 2019, l'action sociale s'est traduite par 88 rendez-vous concernant 48 bénéficiaires directs.



Label délivré après une évaluation indépendante des bonnes pratiques de responsabilité sociétale
AFAQ 26000

DEMARCHÉ RSE

La Fédération Île-de-France - Centre Scop BTP propose à ses adhérents un **accompagnement individuel et personnalisé à la RSE** depuis 2013. Après 5 années d'accompagnement réalisé avec le soutien de Constructyts et de RSE Attitude, la Fédération a souhaité aller plus loin en répondant à un appel à projets de la Direccte Île-de-France.

Le projet « RSE SCOP BTP ÎLE-DE-FRANCE » a ainsi été mis en œuvre entre avril 2018 et juillet 2019 et a permis de développer des outils **(un centre de ressources partagées composé de plus de 200 documents de référence, un observatoire d'indicateurs RSE ciblés pour les Scop BTP), des supports de communication (plaquette « La démarche RSE des Scop BTP en IdF », un guide « les bonnes pratiques RSE des Scop BTP en IdF »), et de donner de la visibilité (Trophées RSE, réseau de partenaires...).**

ANIMER LE RÉSEAU DES ADHÉRENTS

SALON DE L'AMIF



Près de 18 000 visiteurs, 6 800 maires et élus, 250 exposants... étaient présents au Salon de l'AMIF (Association des Maires d'Île-de-France)

du 16 au 18 avril 2019. Une nouvelle occasion pour la Fédération IdF Scop BTP, les 3 FFB régionales, la FRTP et la SMABTP de s'associer derrière une bannière commune, celle du **Village du BTP**.

Au programme de cette 23^e édition, de nombreuses animations : **la remise des Trophées RSE, des démonstrations de réalité virtuelle et d'exosquelette, une borne interactive pour accéder aux sites des Scop, un cocktail avec les représentants des fédérations et leurs partenaires...**

Pour parfaire cette promotion collective, la Fédération a communiqué en amont et en aval du salon sur les réseaux sociaux : valorisation de chaque Scop participante sur sa page **LinkedIn**, réalisation et diffusion sur **YouTube** de deux vidéos (le Village du BTP et les Trophées RSE), publication d'articles...

1ER CHAMPIONNAT RÉGIONAL INTERSCOP DE FUTSAL

Le 1^{er} championnat régional interscop de Futsal a eu lieu le 2 avril 2019, à l'Urban Soccer d'Orsay. Organisé par la Fédération, il a rassemblé 63 joueurs (soit 8 équipes) issus de 6 Scop. Un moment sportif et convivial, idéal pour renforcer les liens entre les salariés d'une même Scop et développer de nouveaux échanges entre Scop.

L'équipe des **Maçons Parisiens et de la SNTPP** se sont vues offrir la médaille d'or et d'argent, et une qualification pour la BTP Banque Cup 2019.



FORUM ESTP

Pour la 3^e année consécutive, la Fédération a organisé un **stand coopératif** lors du Forum de l'ESTP (École Spéciale Travaux Publics). Le 28 novembre 2019, sur un espace partagé de 24 m², trois Scop présentaient ainsi le modèle coopératif et les valeurs associées devant un public composé d'élèves ingénieurs et de jeunes diplômés. **L'objectif : attirer de jeunes talents !**

REPRÉSENTER LES SCOP BTP EN RÉGION



LE GRAND PARIS

Consciente de l'**incroyable levier économique** que représente le Grand Paris, la Fédération Île-de-France - Centre Scop BTP est associée à de multiples actions autour de ce projet avec les partenaires de la branche. Leur objectif est de **répondre au besoin de recrutement des entreprises du secteur**.

En 2019, les efforts se sont concentrés sur le **développement de l'emploi et de la qualification professionnelle des salariés** : structuration d'une offre de formation adaptée au phasage des travaux, réflexion sur la qualification des salariés et la sécurisation de leur parcours professionnel, promotion des métiers, etc.



LES JOP 2024

La Fédération Île-de-France - Centre Scop BTP participe à un groupe de travail « **JOP 2024** » qui réunit les principaux acteurs de la construction.

Il poursuit trois objectifs :

- 1/ **Informer** régulièrement ses membres des actualités liées au sujet,
- 2/ Être force de proposition auprès de la Délégation Interministérielle aux JOP et de la Solideo,
- 3/ **Identifier les attentes et contraintes** des professionnels du bâtiment.





FÉDÉRATION LIMOUSIN SCOP BTP



15 SCOP
/17 (88 % d'adhésion)



520 SALARIÉS
/532 soit 97,7%



9 MANDATS

A titre indicatif, en fin d'année 2019, les salariés des SCOP du BTP représentaient 8,2% des emplois de la construction dans le département de la Haute-Vienne. De plus, sur les 24 mandats néo-aquitains, 9 sont détenus par des mandataires relevant du Limousin.

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

Dans le cadre des missions techniques attribuées au Secrétaire Général de la Fédération Limousin des SCOP du BTP, ce dernier s'est efforcé à **conseiller, appuyer et assister les Coopératives de BTP (informations, conseils...)** relevant du périmètre géographique de la Fédération Régionale sur des questions techniques et professionnelles propres au BTP avec l'appui de la Fédération Nationale des SCOP du BTP (notamment les Service des Affaires Juridiques et celui des Affaires sociales).

Aussi, afin de développer les compétences au sein des coopératives et pour préparer au mieux l'avenir, la fédération régionale, **en partenariat avec Constructys Nouvelle-Aquitaine et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne**, a mis en place des **parcours de formation inter-SCOP BTP « référent numérique »**, d'une durée de 5 jours et visant à se familiariser avec l'utilité et l'utilisation des logiciels BIM, dont la première session a eu lieu en novembre et décembre 2019 (3 sessions sont déjà programmées à Limoges sur 2019 et 2020).



©Shutterstock.com - Damsea

ANIMER LE RÉSEAU DES ADHÉRENTS

L'animation du réseau fédéral local est notamment passée par la présence de la fédération régionale à plusieurs manifestations.

On peut notamment citer la présence de la fédération Limousin des SCOP du BTP **au Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine** (antenne de Limoges) à l'occasion du mois de la transmission, pour présenter les **opportunités et les possibilités qu'offre le statut SCOP**.

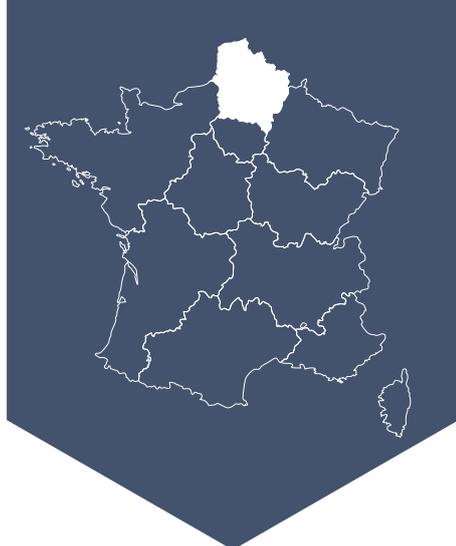
On peut également mentionner l'organisation conjointe avec la FFB 87, KPMG, SMA Vie, BTP banque et l'Union Régionale des SCOP du Limousin, d'une matinée sur la **reprise et transmission d'entreprise du BTP**, qui s'est tenue le 21 novembre 2019 à Bonnac la côte et qui s'est articulée autour de quatre grands thèmes :

- l'identification des enjeux de la transmission-reprise,
- l'organisation de la transmission,
- l'évaluation et le financement de la reprise,
- le thème de l'assurance dans la transmission / reprise.

REPRÉSENTER LES SCOP BTP EN RÉGION

Sur un plan interne, l'assemblée générale du 1^{er} juillet 2019 est venue « détacher » le Berry (pour qu'il soit rattaché à la fédération Ile-de-France) et l'Auvergne (qui a quant à elle été rattachée à la fédération Rhône-Alpes) entraînant par conséquent des retraits de mandats sur ces territoires.

La Fédération Limousin a tout de même gardé de nombreux mandats à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine et particulièrement sur le territoire de l'ex-région Limousin, parmi lesquels on peut notamment citer la présidence de BTP CFA Limousin détenue par **Jean-Noël LEBERT** jusqu'à la mi-août (date à laquelle les 3 fédérations Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ont décidé de suspendre leurs mandats, en opposition au blocage de fusion des organismes gestionnaires des CFA de Nouvelle-Aquitaine).



FÉDÉRATION NORD SCOP BTP



© Shutterstock.com - Bruno Bleu



30 SCOP
/37 (81 % d'adhésion)



1017 SALARIÉS



25 MANDATS

29% des Scop sont représentées au sein du Conseil d'Administration

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES



En 2019, 45 visites ont eu lieu. En plus des questions traditionnelles, cela a été l'occasion de la mise en place de plan de formation, d'un accompagnement sur la prévention des risques, ou le métier avec notamment la mise en place d'outils, comme de tableaux de bord de suivi de chantier ou d'accompagnement RH en association avec Constructyts.

SERVICE DE PROXIMITÉ

Déléataire de l'OPCA Constructyts, la Fédération Nord des Scop BTP compte 12 entreprises à moins de 11 salariés et ont **bénéficié pour la plupart d'un accompagnement, avec un plan de formation.** Les coopératives montrent leur forte implication dans la connaissance et le développement des compétences de leurs compagnons avec pas moins de 57 formations effectuées.

Le cycle dirigeant proposé par APROBA pour leur permettre de parfaire leurs connaissances en gestion d'entreprise est toujours autant plébiscité. Chaque année, au minimum trois Scop suivent cette formation de deux ans.

CONVENTION OPPBTP

Dans le cadre des conventions régionales avec l'OPPBTP, quatre accompagnements individuels ont été mis en place en Hauts-de-France, et une journée, à Troyes, autour des risques routiers et addictions a été organisée.

ANIMER LE RÉSEAU DES ADHÉRENTS

En plus des différentes actions d'animation, on peut retenir trois temps forts :



- Le 12 avril, 35 coopérateurs de la Construction ont été réunis pour **visiter l'usine du Mëtisse**, suivi d'une réunion mettant en avant la coopération entre différentes Scop, architectes et entreprises BTP, notamment.
- Le 28 juillet, **l'équipe Habiter2030**, dont la Fédération était trésorière de l'association, **a remporté le Solar Decathlon Europe 2019**, avec un projet d'étude porté autour de la **réhabilitation énergétique d'un habitat « 1930 »**, typique des Hauts-de-France. Les réflexions et les travaux d'études, faits avec le prototype, permettront de renforcer les savoirs et les compétences des professionnels sur la réhabilitation énergétique, notamment avec la mise en place de formations intégrées au travail (FIT).
- Le 20 novembre, une cinquantaine de personnes a été réunie autour de la **viabilité économique pour les entreprises en éco-construction**, réunion proposée et pilotée par la Fédération Nord des Scop BTP en association avec Fibois, la FFB, les Compagnons du Devoir et Toerana Habitat.

Des réunions sur **les risques assurantiels** ont été organisées en partenariat avec la SMABTP sur la sous-traitance et la co-traitance, et les cyber-risques.

Par ailleurs, en septembre, un voyage d'étude du conseil d'administration a eu lieu en Bourgogne. Il a été l'occasion de **visiter le chantier** de la Scop SNBR à la **Basilique Sainte-Marie-Madeleine de Vézelay et la construction du Château de Guédelon**.



REPRÉSENTER LES SCOP BTP EN RÉGION

La Fédération, forte de ses mandataires, a poursuivi le travail de la branche, tout en défendant l'intérêt de ses adhérents, dans les différentes structures paritaires, Qualibat, la SMABTP, les cellules économiques régionales et, est également associée aux clusters Bâtiment Durable régionaux dont les missions principales sont la montée en compétences des professionnels, l'accompagnement de l'évaluation des politiques publiques et un travail sur des thématiques de qualité et de performance environnementale, énergétique et sanitaire du cadre (de vie) bâti.

Le Contrat de Branche, signé en région des Hauts-de-France, **donne le cadre des actions régionales et accompagnement des quatre prochaines années**.

C'est ainsi que les différents partenaires de la branche ont organisé **une journée sur l'attractivité des métiers** auprès des jeunes et demandeurs d'emploi réunissant 400 personnes.





FÉDÉRATION OUEST SCOP BTP



150 SCOP



3500 EMPLOIS



50 MANDATS

La Fédération Ouest des SCOP du BTP intervient sur les régions Normandie, Bretagne et Pays de la Loire.

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

L'objet de la Fédération est d'**accompagner et conseiller ses adhérents** dans toutes les problématiques inhérentes aux activités des entreprises du BTP et fait part du rapport d'activité 2018 / 2019 suivant :

RAPPORT ACTIVITÉ	BRETAGNE	PAYS DE LA LOIRE	NORMANDIE	TOTAL GÉNÉRAL
FORMATION	19	19	4	42
GESTION	11	3	3	17
GRH	24	15	1	40
SUIVI	89	69	10	168
ANIMATION	75	119	7	201
COMMUNICATION	-	7	-	7
CRÉATION	17	21	2	40
FINANCEMENT	14	11	-	25
JURIDIQUE	6	9	5	20
SÉCURITÉ	17	17	6	40
SOCIAL	9	33	6	48
TECHNIQUE	2	4	-	6
FISCAL	1	-	-	1
ASSURANCES	1	-	-	1
TOTAL GÉNÉRAL	286	328	44	658

A noter qu'à compter de 2019, les indicateurs de suivi d'activité sont compulsés au sein d'un **CRM National NEOMA**.

On constate que les items **SUIVI** et **ANIMATION** regroupe le **plus grand nombre d'interventions**, preuve de la **volonté d'assurer la bonne connaissance des adhérents et susciter l'effet réseau**.

L'activité **FORMATION**, avec le traitement administratif des DEFIS, notamment pour les entreprises de - de 10 salariés ainsi que la CREATION demeure en bonne place.

Enfin, on constate l'émergence de l'activité **SÉCURITÉ** en lien avec la Convention avec l'OPPBTP afin de **sensibiliser les adhérents sur les risques professionnels** et sur l'environnement juridique de ceux-ci.

ANIMER LE RÉSEAU DES ADHÉRENTS

FOCUS PLAN DE DÉVELOPPEMENT

Yannick ECOBICHON, Vice-Président Bretagne et référent Plan de Développement rappelle ici les enjeux et les modalités de ce plan.

OBJECTIF NATIONAL :

Créer 100 SCOP BTP durant la mandature soit 2 000 emplois.

MOYENS :

- Partenariat UR / partenariat réseau FFB,
- Organiser la prospection et les partenariats,
- Recrutements de Joanne et Louis.

BILAN OUEST OCT 2018 / OCT 2019 : 6 SCOP ET 62 SALARIÉS

Depuis fin 2017 :

24 nouvelles SCOP du BTP à l'Ouest représentant 233 salariés



- LALOUE BOUCHER Bretagne
- SORAPEL Normandie
- ATELIER DU BOCAGE Pays de La Loire

6 Réunions en 2019 / 2 par région
70 participations - 40 SCOP représentées

Atelier DU / Management de la Prévention / Accueil

CONVENTION SCOP BTP & OPPBTP

OPPBTP

Patrick LAGARDE, administrateur et mandataire du Comité Consultatif Régional de l'OPPBTP de Bretagne et des Pays de la Loire rappelle les étapes et les modalités de mise en œuvre de cette convention.

OBJECTIFS:

- 100% des SCOP du BTP avec un DU,
- Développer la culture prévention au sein du réseau des SCOP du BTP.

MOYENS :

- 2 à 3 réunions annuelles par région,
- Accompagnements individuels,
- Diagnostics en entreprise.



Signature de la Convention
Fédération Ouest SCOP du
BTP / OPPBTP

Le 20 mars 2019
à l'agence de St Herblain.



Label délivré après une évaluation
indépendante des bonnes pratiques
de responsabilité sociétale
AFAQ 26000

LABEL RSE SCOP BTP

Erwan CHAGNOT, délégué AFNOR Bretagne, rappelle les principes et l'intérêt d'engager des démarches RSE pour les SCOP du BTP et se félicite de l'implication des entreprises accompagnées.

OBJECTIF :

Accompagner les SCOP du BTP dans la démarche RSE

MOYENS :

- Réunion collective de présentation d'une démarche RSE,
- Atelier sur le diagnostic,
- Diagnostics en entreprise.

Le Président remercie les différents interlocuteurs pour leur engagement à faire vivre ces différents sujets au sein du réseau des SCOP du BTP de l'Ouest et invite les adhérents présents à participer à ces actions.



FÉDÉRATION POITOU-CHARENTES SCOP BTP



28 SCOP
100% d'adhésion



742 SALARIÉS



5 MANDATS

La Fédération des SCOP du BTP de Poitou-Charentes compte 28 coopératives, soit un taux d'adhésion de 100% (seule fédération régionale dans laquelle toutes les SCOP du BTP sont adhérentes à la Fédération) pour 742 salariés. 5 des 24 mandats néo-aquitains sont détenus par des mandataires relevant de la Fédération des SCOP du BTP de Poitou-Charentes.



ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

Dans le cadre des missions qui lui sont attribuées, la Fédération Régionale par le biais de son Secrétaire Général **Pierre FONDARD** et de son correspondant BTP, **Johan BAUFRETON**, s'est efforcée à conseiller, appuyer et assister les SCOP du BTP relevant de son périmètre géographique, sur des questions techniques et professionnelles propres au secteur.

De plus, en tant qu'organisation professionnelle délégataire des services de Constructys, la fédération régionale s'est employée à accompagner les coopératives de moins de 11 salariés dans le **financement de leurs formations**. C'est ainsi que plus de **30 dossiers de financement** ont été traités durant l'année 2019 sur les 4 départements de l'ex-région Poitou-Charentes.





ANIMER LE RÉSEAU DES ADHÉRENTS

Le 23 janvier, la Fédération régionale allait au-devant des étudiants, à l'occasion des « 2^e rencontres du BTP » qui se sont tenues au département Génie Civil – Construction Durable de l'IUT de La Rochelle.

En mai, **Pierre BARRIER**, dirigeant de la SCOP de Travaux Publics STPR, intervenait sur le thème « **du projet coopératif au projet stratégique de développement** » dans le cadre de la manifestation sur « **les outils de développement au service des SCOP et des SCIC** », organisée par l'Union Régionale des SCOP de Poitou-Charentes.

Le 5 juin, la fédération régionale tenait un stand à l'occasion du 3^{ème} congrès des collectivités des Deux-Sèvres, qui s'est tenu au parc des expositions de Niort.

Toujours en juin, en partenariat avec BTP79, KPMG, SMA vie et BTP Banque, la fédération des SCOP du BTP de Poitou-Charentes organisait une manifestation sur la **transmission et reprise d'entreprises du bâtiment**.

C'est également en juin, que la fédération régionale était présente au **30^e anniversaire de la SCOP STPR** qui, pour cette occasion avait rassemblé salariés, clients et partenaires qui ont participé à l'histoire de cette coopérative.

REPRÉSENTER LES SCOP BTP EN RÉGION

Le 19 juin, à l'occasion de son assemblée générale, la Fédération des SCOP du BTP de Poitou-Charentes a acté (comme le feront par la suite, les fédérations Aquitaine et Limousin SCOP BTP) son **adhésion à la fédération Nouvelle-Aquitaine SCOP BTP**, actant donc par la même occasion à terme (programmée au 31 décembre 2020), sa dissolution.

La Fédération régionale a également été particulièrement active dans les négociations visant à la mise en place de **BTP CFA Nouvelle-Aquitaine**. Il est également important de souligner le rôle de la Fédération Poitou-Charentes et de son représentant **Alain BERNICARD**, dans le **travail d'harmonisation entre les anciennes régions administratives (Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes)** sur les minima des salaires des ouvriers et des ETAM, ainsi que sur les indemnités de petits déplacements.

Enfin, parmi les éléments marquants de la vie politique fédérale locale, nous pouvons mettre l'accent sur la nomination de **Pierre BARRIER** à la **vice-présidence de la Commission Paritaire Régionale de l'Emploi et de la Formation de la Nouvelle-Aquitaine**.





FÉDÉRATION PACA & CORSE SCOP BTP



44 SCOP
/61 (72 % d'adhésion)



368 SALARIÉS
/461 soit 79,82 %



19 MANDATS

- Nombre de SCOP par taille : 49 SCOP de moins de 10 salariés
12 SCOP d'au moins 10 salariés
- Nombre de SCOP TP / Nombre de SCOP Bâtiment :
2 SCOP de Travaux Publics / 59 SCOP du Bâtiment (dont 1 BET)
- Nombre de SCOP en cours de prospection : 17

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

Jusqu'en 2018, un seul secrétaire général était en charge de gérer à la fois la Fédération d'Auvergne-Rhône-Alpes et celle de la région PACA & Corse. Compte tenu de l'étendue des territoires et de la volonté de la Fédération d'apporter un service de proximité à chacun de ses adhérents, il a été décidé d'ouvrir **un poste exclusivement consacré à la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur & Corse.**

La nouvelle secrétaire générale a pris ses fonctions le 8 avril 2019 : juriste de droit social au sein de la Direction des Affaires Sociales pendant trois ans, il lui tient à cœur d'accompagner les SCOP du BTP de la région, autant en mettant ses compétences en droit social à disposition des SCOP BTP qu'en accompagnant du mieux possible chaque adhérent dans tous les domaines, notamment ceux de la formation et de la prévention.



ANIMER LE RÉSEAU DES ADHÉRENTS

Outre l'accompagnement de proximité de chaque SCOP BTP de la région, la seconde priorité concerne la volonté du Président, **Jacques DI STEFANO**, et de la Fédération toute entière, de **poursuivre le travail d'animation** mené jusqu'à présent sur le territoire. L'approfondissement de ce travail doit principalement permettre aux adhérents d'identifier la **Fédération régionale comme l'interface principal**

avec leurs homologues, tout comme avec les partenaires de la branche. La secrétaire générale a donc, avant tout, entamé la **tournee des Coopératives adhérentes, afin de prendre connaissance de leurs besoins et de leurs attentes**. Ce travail est réalisé en collaboration étroite avec l'Union régionale, via des visites et un traitement des dossiers communs.



REPRÉSENTER LES SCOP BTP EN RÉGION

Au cours de l'année 2019, la Fédération régionale a continué à assurer la représentation des SCOP du BTP au sein des instances paritaires et partenaires.

envirobatbdm
L'intelligence collective pour mieux bâtir

Outre les mandats dont elle dispose dans les instances habituelles de la branche, et qui permettent de garantir la visibilité du statut, la Fédération PACA & Corse est notamment **membre de l'association Bâtiment Durable Méditerranée – Envirobat (BDM – Envirobat)**, une association qui œuvre pour le développement de l'**écoconstruction** dans le Bâtiment, un sujet auquel les SCOP BTP de la région sont particulièrement sensibles.

Par ailleurs, une mise en relation de la FRB et des FBTP départementales avec l'Union régionale a été initiée, afin de diffuser et de promouvoir le statut SCOP ainsi que la solution de transmission en coopérative. Enfin, une étude de communication ayant vocation à faire connaître et valoriser le statut des CAE a été engagé sur le territoire, aux côtés d'une consultante en communication et en partenariat avec l'Union régionale, suivant ainsi le souhait de la Fédération nationale de **faire connaître cette forme particulière de Coopérative**.



FÉDÉRATION SUD-OUEST SCOP BTP



69 SCOP



1097 SALARIÉS



33 MANDATS

Nos SCOP de BTP accueillent au 31/12/2019 :
41 apprentis (+ 32% /2018) et 131 intérimaires (+7% /2018).

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

Le Service de Proximité pour les SCOP du BTP de moins de 11 salariés du Sud Ouest (54 % des SCOP du BTP de la Région).



La Fédération Sud-Ouest SCOP BTP a traité 32 demandes de **prise en charge de formation** pour 8 SCOP (2 ex Languedoc Roussillon et 6 ex Midi Pyrénées), pour 236 000 €, dont 151 000 € pour le seul coût pédagogique. Hormis 4 dossiers de formations obligatoires (échafaudage, SST, CACES), et 1 CPF, il s'agit de formations techniques. La délégation CONSTRUCYTS pour ce service prend fin au 1^{er} janvier 2020.

Sur le thème de la RSE en 2019 :

- Contribution apportée à la candidature à l'**AAP** lancé par **France Stratégie** sur l'Expérimentation d'un **label sectoriel** sur 18 mois (bilan intermédiaire **mai 2019** et bilan final **novembre 2019**),
- Élaboration d'une **Plaquette** présentant les Bonnes Pratiques des SCOP du BTP Sud Ouest engagées dans une démarche RSE, leur permettant de la valoriser auprès des Maîtres d'Ouvrage, tant Publics que Privés, et dans leurs réponses aux AO,
- **Newsletter** trimestrielle sur l'Actualité RSE sur les 3 axes : **environnemental, sociétal et économique**,
- **5 réunions du Club RSE SCOP BTP Occitanie réunissant 6 des SCOP engagées** (labellisées ou pas) :
 - **15 janvier : Reporting RSE** – Comment je valorise ma démarche RSE ?
Comment je communique auprès de mes Parties Prenantes internes et externes ?
 - **14 mai : Comment attirer de nouvelles SCOP dans une démarche RSE ?**
 - **4 juin** : Comment associer, fédérer les salariés autour de la démarche RSE ?
 - **10 septembre** : quelles autres démarches RSE dans la Branche ? ex : **UNICEM**,
 - **28 novembre** : lien entre **RSE** et **QVT** (Qualité de Vie au Travail) ?
Quels sont les enjeux prioritaires de la RSE pour les salariés ?
Les conditions de travail (en d'autres termes, la QVT) sont citées comme le sujet RSE à développer prioritairement (42 %) par les salariés interrogés, loin devant les questions liées à l'environnement (13 %), au développement local ou aux consommateurs.

ANIMER LE RÉSEAU DES ADHÉRENTS REPRÉSENTER LES SCOP BTP EN RÉGION

La Fédération Sud Ouest SCOP BTP a organisé, ou participé aux côtés des Acteurs de la Branche, à plusieurs événements en direction des Coopératives adhérentes sur des thématiques techniques, organisationnelles, RH, dont 3 spécifiquement sur les difficultés de recrutement rencontrées :



- Salon du **TAF** (Tavail Avenir Formation) organisé par la Région OCCITANIE les **13 et 14 mars 2019** pour permettre aux SCOP de venir rencontrer des candidats pour leurs offres d'emploi,

- Animation d'un **Atelier RSE** le **16 avril 2019** destiné à toutes les SCOP du BTP Sud Ouest sur le thème du **Recrutement** avec la participation de **BTP CFA Occitanie**, des **Compagnons du Tour de France**, de **CONSTRUCTYS Occitanie**, du **COORACE**, et du **GEIQBTP 31**, du **COORACE**,



Label délivré après une évaluation indépendante des bonnes pratiques de responsabilité sociétale AFAQ 26000



- Participation au **Congrès Annuel des Compagnons maçons** à St Amans Sout (81) les **31 mai et 1^{er} juin 2019** : mettre en avant les SCOP du BTP du territoire pour attirer les jeunes apprentis, et les Compagnons voulant intégrer des entreprises partageant leurs valeurs, voire en prendre la direction.

Notre Conseil d'Administration est composé de 16 membres représentant **13 SCOP**. Ce sont eux qui assurent l'essentiel des **33 mandats** au sein des Instances Paritaires Régionales, des Commissions Techniques, des Comités de Pilotage, ... pour défendre les intérêts des Adhérents de la Fédération Sud Ouest SCOP BTP.



FÉDÉRATION SCOP BTP

64 bis rue de Monceau
75008 Paris

Tél. 01 55 65 12 20

www.scopbtp.org

CONSTRUIRE
RESPONSABLE



Rédaction
SCOP BTP

Conception et mise en page
Damedecarreau.fr

Crédits photos
Freepik, Shutterstock.com